



AS/Mig (2013) 30

2 octobre 2013

fmdoc30_2013

Les réfugiés syriens en Jordanie, en Turquie, au Liban et en Irak : comment organiser et soutenir l'aide internationale ?¹

Mémoire

Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Rapporteur : M. Jean-Marie Bockel, France, Groupe du Parti populaire européen

1. Introduction

1. Depuis le dernier rapport présenté par M. Giacomo Santini², l'on s'attend à plus de 3 millions de réfugiés syriens avant la fin de l'année 2013³. J'aimerais rappeler que ce chiffre a été pratiquement multiplié par dix en une année, puisqu'en octobre 2012, l'on avait dénombré environ 294 000 personnes contraintes de quitter le pays. Un nombre croissant de Syriens affluent en Europe. Dans certains pays le nombre de demandeurs d'asile en provenance de Syrie atteint entre 3000 et 5000 personnes par mois et ces demandes ne sont pas près de s'arrêter.

2. Le présent rapport a pour but premier, d'alerter la communauté internationale sur la situation plus que précaire que connaissent les réfugiés syriens. Il s'agit de leur assurer des conditions de vie décentes, avec une attention particulière sur des éléments essentiels comme l'éducation, la santé, le logement. En outre, l'accent doit être mis sur la situation particulièrement dramatique des femmes et des enfants, ces derniers représentent 53% des réfugiés. Mon rapport a également pour but de redemander aux Etats membres de faire preuve de solidarité et de partage de responsabilité en prenant les mesures nécessaires pour accueillir au mieux les réfugiés syriens.

3. Afin de préparer ce mémorandum, j'ai effectué une visite au Liban et en Turquie du 19 au 22 août 2013. Je souhaite remercier tous ceux m'ayant accompagné dans la préparation de cette visite, en particulier l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR).

2. La situation en Turquie

4. Selon les dernières estimations fournies par les autorités turques, environ 200 000 réfugiés sont accueillis dans une vingtaine de camps et 300 000 sont hébergés dans des familles. Il est fort possible, selon les estimations du HCR, que l'on atteigne le million de réfugiés d'ici la fin de l'année.

5. Tout comme en Irak et en Jordanie, les réfugiés sont abrités dans des tentes installées dans les camps. La situation en Turquie est complètement différente de celle que j'ai pu constater au Liban.

6. Les camps que j'ai eu l'occasion de visiter près d'Hatay comptent environ 6500 personnes réparties dans 214 tentes et 300 « chambres ». Les camps sont très bien administrés par les autorités turques. Ils permettent un accès à l'eau potable et à l'électricité, et disposent également d'installations sanitaires, d'une infirmerie et d'un local internet.

¹ Déclassifié par la commission le 2 octobre 2013.

² Commission des Migrations, des Réfugiés et des Personnes Déplacées, "La réponse européenne face à la crise humanitaire en Syrie", Rapport Doc. 13045 (2012), disponible au lien suivant: <http://assembly.coe.int/ASP/Doc/XrefViewPDF.asp?FileID=19028&Language=fr>. La correspondante Résolution 1902 (2012) est disponible au lien suivant: <http://assembly.coe.int/ASP/XRef/X2H-DW-XSL.asp?fileid=19156&lang=fr>.

³ Portails internet sur la Syrie et la Réponse Régionale à la crise des Réfugiés en Syrie, UNHCR, disponibles aux liens suivants : <http://data.unhcr.org/syrianrefugees/syria.php> et <http://data.unhcr.org/syrianrefugees/regional.php>

7. Les enfants peuvent suivre des cours. En effet, le jour même, l'un des réfugié m'a informé du fait que le matin même, des adolescents avaient passé les épreuves du baccalauréat.
8. Les administrateurs responsables des camps essaient de regrouper au mieux les familles et les réfugiés se voient octroyer une somme, fixée par le Programme Alimentaire Mondial, de 35 euros par personne et par mois pour les achats personnels. Cela permet aux réfugiés de mener un semblant de vie sociale et d'avoir ainsi des contacts avec les habitants en dehors des camps.
9. Le gouvernement et la Société du Croissant-rouge turc aident les réfugiés qui se trouvent sur les lignes frontalières afin de leur donner le meilleur accueil possible, ces derniers vivant le plus souvent dans des conditions précaires et un environnement dangereux.
10. Le nombre de réfugiés ayant doublé depuis le début de l'année 2013, la gestion de la situation commence à devenir une charge de plus en plus lourde pour le pays, ce à quoi se greffe le problème d'une sécurité fragile. Le souvenir du double attentat, qui a fait 51 morts le 11 mai à Reyhanli, dans la province d'Hatay, près de la frontière syrienne, est encore frais dans les mémoires. Le gouvernement turc attribue ces attaques à des extrémistes turcs alaouites soutenant le régime syrien.⁴ Il faut rappeler que, suite à cet attentat, des familles syriennes ont commencé à vouloir quitter Reyhanli, considérée parfois comme étant le point de chute de la rébellion syrienne,⁵ pour prendre le non-moindre risque de rentrer en Syrie. D'ailleurs, depuis la fin de notre mission, la ville d'Hatay de la Province d'Hatay, où je me suis rendu, a connu un regain de violence. Pour mémoire, j'aimerais rappeler que la ville d'Hatay, anciennement appelée Antioche, faisait partie de la Syrie, tout en étant sous mandat français depuis la chute de l'Empire Ottoman, jusqu'en 1939, année où elle a été rattachée à la Turquie. Un grand nombre d'habitants de la ville d'Hatay ont des origines syriennes et font partie, pour la plupart d'entre eux, de la communauté alaouite (contrairement à Reyhanli qui est presque qu'exclusivement sunnite). C'est la raison pour laquelle de nombreux habitants ont du mal à accepter l'afflux de réfugiés syriens qui sont principalement sunnites.
11. Face à la situation en Syrie, qui ne cesse de s'aggraver, des pourparlers se sont engagés en Turquie afin d'examiner la possibilité de considérer les Syriens non plus comme des invités mais comme des réfugiés, ce qui leur donnerait plus de droits. Les autorités turques sont cependant conscientes que ce changement pourrait avoir des conséquences sur les habitants, l'emploi et la sécurité.

3. La situation au Liban

12. Le Liban est le pays frontalier le plus touché par le conflit puisque l'on estime à 2 200 le nombre de réfugiés syriens arrivant au Liban chaque jour, y compris un nombre important de femmes et d'enfants qui se retrouvent en grandes difficultés financières et humaines. Selon les informations du HCR, l'on compte à l'heure actuelle environ 764 000 réfugiés enregistrés ou en attente d'enregistrement et selon les dernières estimations au Liban une personne sur quatre serait un réfugié syrien.
13. Le choix d'insister sur la situation au Liban n'est pas anodin dans la mesure où le Liban, qui compte environ 4 millions d'habitants, a accueilli massivement les réfugiés syriens. Cette décision a mis à rude épreuve ses capacités d'accueil, puisque, selon le HCR, l'on estime qu'à la fin de l'année environ 1 million de Syriens auront trouvé refuge au Liban.
14. J'aimerais souligner que cette situation est d'autant plus difficile que le Liban traverse lui-même une période de crise à la fois politique, sociale et économique et que les conflits aux frontières avec la Syrie ne font qu'exacerber cette situation.
15. J'aimerais également souligner que les réfugiés syriens ont toujours été très présents au Liban. En effet, depuis la fin de la guerre civile libanaise et suite aux accords de Taëf en 1989 ainsi qu'aux accords signés entre la Syrie et le Liban, beaucoup de Syriens sont venus au Liban à la recherche d'un travail et ce, essentiellement, dans la région de Beyrouth.

⁴ Le Monde, « Le sud de la Turquie craint d'être pris dans le chaos syrien », 15 mai 2013, disponible au lien suivant : http://www.lemonde.fr/europe/article/2013/05/15/le-sud-de-la-turquie-craint-d-etre-pris-dans-le-chaos-syrien_3229570_3214.html

⁵ Le Monde, « L'attentat de Reyhanli fragilise la mosaïque ethnique et religieuse turque », 13 May 2013, disponible au lien suivant : http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2013/05/13/l-attentat-de-reyhanli-fragilise-la-mosaïque-ethnique-et-religieuse-turque_3176343_3218.html

16. Dans ce contexte, j'aimerais également attirer l'attention sur les conditions de vie très précaires dans lesquelles vivent les réfugiés palestiniens et qui se trouvent essentiellement dans les zones de non-droit, dans des camps sans eau et sans électricité.

17. Suite aux échanges de vues que j'ai pu avoir avec des citoyens libanais, la situation des réfugiés syriens se complique par le fait qu'à l'heure actuelle, il n'existe aucun cadre juridique pour aider les Syriens. Cette position s'explique notamment par le fait que les réfugiés sont des sunnites et prêts à prendre les armes au Liban pour renverser le régime syrien.

18. J'aimerais rappeler que le Liban ne reconnaît pas officiellement un statut en tant que tel pour les réfugiés syriens, alors que le statut de réfugié palestinien est reconnu.

19. Lors de ma visite dans les centres collectifs d'hébergement, j'ai pu constater que la plupart des réfugiés qui y vivent sont pauvres et vivent dans des conditions plus que précaires, indignes des principes qui nous gouvernent en matière de protection des Droits de l'Homme.

20. A titre d'exemple, lors de ma visite au centre collectif d'Abu Eliwa, où vivent environ 32 familles, ce qui fait approximativement 150 personnes, les réfugiés avec qui j'ai eu l'occasion de m'entretenir, m'ont fait part, sans agressivité aucune, j'aimerais le souligner, des conditions dans lesquelles ils vivaient : eau insalubre, pas de sanitaire, aucune aide, loyers élevés, aucune école pour les enfants. A cela, j'ajoute la question des visas à faire renouveler, dont le montant s'élève à environ 250,- euros, somme astronomique pour eux.

21. Leur souhait premier est d'avoir des produits de première nécessité : couches pour bébés, couvertures pour l'hiver, accès à des cours pour les enfants, accès à des cliniques mobiles, etc...

22. En outre, certains réfugiés issus d'un milieu plus aisé ont essayé de trouver des logements lorsqu'ils ne pouvaient être hébergés par leur famille, ce qui a entraîné une flambée des prix de l'immobilier.

23. Les réfugiés qui sont plus pauvres reçoivent des aides matérielles et financières de l'Etat libanais et d'organisations internationales, comme Médecins sans frontières, l'UNHCR ou l'UNICEF mais également de petites associations locales prennent en charge, dans la mesure de leurs moyens, les enfants, les malades et aident les réfugiés à construire des logements.

24. Au cours de mes échanges de vues avec les autorités libanaises, il s'avère que l'afflux massif de réfugiés a des conséquences sur la paix sociale et certains ont affirmé qu'ils estimaient que l'on se trouvait, en ce moment, comme sur une « poudrière » prête à s'enflammer. L'on constate une montée de la criminalité et du chômage, une baisse des salaires, dont on accuse les Syriens. Un sondage effectué en juillet 2013 par l'AFP a montré qu'environ 54% des Libanais ne voulaient plus de réfugiés syriens, estimant que leur présence était dangereuse pour la stabilité du pays. L'on a pu constater d'ailleurs une recrudescence des attentats et des violences ainsi que des tensions croissantes entre les communautés. Il va sans dire que cette insécurité affecte également le tourisme qui représentait 20% du PIB libanais.

25. En conséquence, l'ampleur de la crise existante au Liban ne peut être sous-estimée et il devient urgent d'augmenter l'aide humanitaire pour fournir de l'eau, de la nourriture, des soins et des abris aux réfugiés car la situation prévalant dans le pays à l'heure actuelle fragilise au maximum la situation des réfugiés et des acteurs de l'aide humanitaire qui craignent de plus en plus pour leur vie.

26. J'aimerais également exprimer mon regret quant au manque de fonds suffisants permettant aux organismes locaux et internationaux de répondre efficacement aux besoins des personnes affectées par la crise syrienne. N'ayant reçu des donateurs que 40% des financements nécessaires, l'UNHCR, par exemple, s'est vu contraint de supprimer l'aide alimentaire d'une partie des réfugiés et ce, à compter du 1^{er} octobre 2013, et de ne fournir qu'une « assistance ciblée à ceux qui en ont le plus besoin », accompagnée d'une assistance sanitaire et éducative.

4. La situation dans les autres pays frontaliers

4.1. La situation en Jordanie

27. La Jordanie accueille à l'heure actuelle environ 525 000 réfugiés syriens, qui sont presque exclusivement des sunnites qui vivaient dans les zones bombardées. Ils représenteraient ainsi 10% de la population. Une grande partie vient de Damas et a des ressources financières, le reste vivant plutôt dans les régions rurales.

28. Au départ, les réfugiés étaient hébergés dans leurs familles ou chez des amis mais par la suite, les autres réfugiés partaient le plus souvent dans les campagnes ou dans les camps, faute de ressources financières. J'aimerais rappeler qu'en Jordanie, il n'y a que 4 camps et 85% des réfugiés passent d'abord dans le camp de Zaatari pour y faire faire des papiers. Ils ne peuvent en sortir que si un Jordanien se porte garant.

29. Selon les informations reçues, les conditions de vie dans les camps sont inhumaines. Le camp de Zaatari, par exemple, se trouve dans une région très aride, battue par les vents, sans approvisionnement d'eau, ce qui entraîne, comme dans la plupart des autres pays frontaliers, des problèmes de maladies, mais également une montée des tensions et des violences, ainsi qu'une augmentation de la prostitution. Ce à quoi s'ajoute l'interdiction de travailler, favorisant ainsi le travail au noir.

30. La situation dans les campagnes est nettement plus facile puisque dans les villages, les habitants font preuve de plus de solidarité. Les réfugiés peuvent, par exemple, prendre possession d'un garage vide ou encore louer des maisons à des taux moindres.

31. Comme déjà dit plus haut, le représentant du HCR à Damas a également noté un grand écart entre les contributions réelles des donateurs, auxquels le HCR avait fait appel, et les besoins financiers pour aider les réfugiés.

4.2. La situation en Irak

32. Je n'ai pu me rendre non plus en Irak mais lors des échanges de vues que j'ai pu avoir, l'on a m'a fait part d'une intensification de l'arrivée de réfugiés en Irak et plus spécifiquement au nord de l'Irak et dans le Kurdistan où des camps ont été mis en place et ce notamment depuis le 15 août.

33. En outre, depuis la fin du mois d'août 2013, les combats ont repris dans la région kurde de Syrie, ayant pour conséquence l'arrivée de près de 40 000 personnes. A l'heure actuelle, l'on compte environ 193 000 Syriens enregistrés auprès du HCR.

34. Il va sans dire que la situation sur le plan humanitaire se détériore très rapidement. Un appel urgent des autorités irakiennes a été lancé pour sensibiliser la communauté internationale.

5. La situation dans d'autres Etats membres du Conseil de l'Europe.

35. Selon les données fournies par l'UE, 24 000 réfugiés syriens ont demandé l'asile dans les pays de l'UE en 2012. Ces demandes sont en hausse, mais elles restent, malgré tout, modérées. L'objectif d'accueil fixé par le HCR serait de 10 000 personnes au niveau européen.

36. Dans ce contexte, je ne peux que saluer l'initiative prise par les autorités allemandes d'accorder l'asile à 5 000 ressortissants syriens. Ces réfugiés disposeront d'un permis de séjour de deux ans pouvant éventuellement faire l'objet d'une prolongation selon la situation en Syrie. Je me dois de souligner qu'il s'agit là du plus important programme d'octroi de l'asile aux réfugiés syriens en Europe. Selon le ministère de l'Intérieur allemand, près d'un millier de demandes d'asile ont été déposées durant le seul mois d'août 2013 et un certain nombre de réfugiés syriens, encore non-enregistrés, continuent à entrer dans le pays par des voies irrégulières et souvent dangereuses.

37. Le gouvernement suédois, quant à lui, a décidé d'accorder aux ressortissants syriens se trouvant déjà sur son territoire, un permis de séjour permanent, ainsi que le droit au regroupement familial. L'on compte environ 8000 réfugiés syriens qui sont arrivés dans le pays depuis 2012 et qui ont obtenu un visa pour 3 ans.

38. De son côté, le gouvernement français envisage également d'assouplir les mesures pour accueillir les réfugiés syriens. Selon les informations du HCR, environ 850 Syriens ont fait une demande d'asile en France depuis le mois de janvier 2013 et 47 000 au niveau de l'UE.

39. Pour ce qui est du reste de l'Europe, certains réfugiés ayant traversé la Turquie ont demandé l'asile en Grèce et en Bulgarie où les centres d'accueil commencent à être surpeuplés, obligeant ainsi les autorités à loger certains d'entre eux dans des centres de rétention dont les conditions sont plus que précaires.

40. Selon les informations récentes de l'UNHCR, l'Italie⁶ relève une augmentation accrue des arrivées par bateau de réfugiés syriens en provenance principalement d'Égypte et de Turquie. Sur une période de 40 jours, près de 3 300 syriens, dont plus de 230 enfants non-accompagnés, seraient entrés sur le territoire italien, notamment en Sicile.

41. Selon certaines informations recueillies dans la presse, les autorités chypriotes ont fermé l'accès de leur territoire et refusent d'accorder l'asile aux réfugiés syriens.

6. La situation des personnes déplacées en Syrie (à développer)

42. La situation relative aux personnes déplacées en Syrie est alarmante. L'observatoire des situations de déplacement interne (IDMC)⁷ estime que l'on compte, sur une population totale de 21.9 million, plus de 4.25 millions de Syriens ayant été forcés d'abandonner leurs maisons et leurs moyens de subsistance, du fait du conflit actuel.

43. Je tiens à souligner que les déséquilibres et les besoins créés par ces déplacements sont des sources préoccupantes d'instabilité venant s'ajouter à la situation déjà critique dans le pays.

7. Conclusion et recommandations (à développer)

7.1. Aux parties au conflit

- De respecter le droit humanitaire et d'autoriser les travailleurs humanitaires à circuler librement.

7.2. Aux États membres et non-membres du Conseil de l'Europe

- Faciliter l'obtention des visas et éviter les visas « dits de transit » ;
- De faire preuve de générosité et d'accueillir les réfugiés syriens sur leur territoire en prévoyant les infrastructures adéquates ;
- De donner aux organisations humanitaires et aux ONG les moyens administratifs et financiers pour aider les réfugiés syriens et ce notamment au Liban ;
- De prendre les mesures nécessaires pour que les réfugiés syriens puissent vivre dans des conditions décentes (logements, sanitaires, eau, santé, nutrition, éducation)
- De prévoir une protection internationale, conformément à la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés (dites « Convention de Genève de 1951 »)⁸ ;
- De prévoir un programme de réinstallation depuis les pays d'accueil ;
- De prévoir un programme spécifique d'éducation pour les enfants syriens ;
- De veiller à assurer une protection adéquate aux femmes et aux jeunes filles.

⁶ UNHCR Briefing Notes, "August sees big increase in Syrians arriving in southern Europe", 13 septembre 2013, disponible au lien suivant: <http://www.unhcr.org/5232da9d9.html>

⁷ IDMC, Communiqué de Presse, 16 août 2013, disponible au lien suivant : [http://www.internal-displacement.org/8025708F004BE3B1/%28httpInfoFiles%29/9209FA40E72CAFECC1257A5D00445BAF/\\$file/syria-press-release-aug2012-fr.pdf](http://www.internal-displacement.org/8025708F004BE3B1/%28httpInfoFiles%29/9209FA40E72CAFECC1257A5D00445BAF/$file/syria-press-release-aug2012-fr.pdf)

⁸ Assemblée Générale des Nations Unies, *Convention Relative au statut des réfugiés*, 28 juillet 1951, disponible au lien suivant : <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=4c0652682>